

ETABLISSEMENT PUBLIC
D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
NEVERS - COSNE - PLAGNY

Le Réseau de formation aux métiers de l'agriculture,
de la nature, des services et de l'environnement

BORDEREAU D'INTENTION DE VERSEMENT

Taxe d'apprentissage année N salaires N-1



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

A retourner avant fin février de l'année N, avec votre règlement par chèque à l'Organisme Collecteur de votre choix

Raison sociale de l'entreprise :

Adresse complète :

.....

Tel : Télécopie : Effectif salariés :

Code APE : _ _ _ _ _ Responsable taxe d'apprentissage :

N° SIRET : _ _ _ _ _

Les entreprises ne peuvent pas verser leur taxe d'apprentissage directement aux établissements de formation : vous devez impérativement passer par un organisme collecteur (OCTA).

Ce bordereau d'intention de versement est à renvoyer à votre organisme collecteur habituel, en plus des documents que vous leur transmettez le cas échéant en mentionnant votre intention d'attribuer votre taxe au CDFA Agricole de la Nièvre, au LEGTA site de Nevers, au LEGTA site de Cosne, au LPA de Plagny-Serموise.

Le CDFA de la Nièvre est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du QUOTA et du barème pour les catégories A, B et C par cumul.

Le LEGTA, sites de Nevers et de Cosne, est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème pour les catégories A, B et C par cumul.

Le LPA est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème pour les catégories A et B par cumul.

Je demande à (OCTA) :

.....

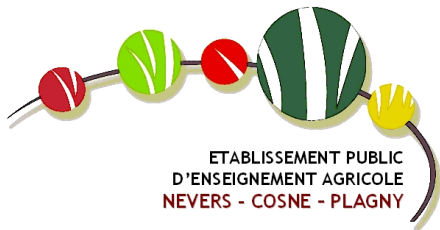
- de verser au CDFA de la Nièvre, 243 route de Lyon, 58000 CHALLUY, un montant de € au titre du quota
- de verser au CFA de la Nièvre, 243 route de Lyon, 58000 CHALLUY, un montant de€ au titre du barème
- de verser au LEGTA de Nevers, 243 route de Lyon, 58000 CHALLUY, un montant de € au titre du barème
- de verser au LEGTA de Cosne, 66 rue Jean Monnet, 58206 COSNE/LOIRE, un montant de€ au titre du barème
- de verser au LPA de Plagny, 128 route de Lyon, 58000 PLAGNY-SERMOISE, un montant de€ au titre du barème

Fait à : le :

Signature et cachet de l'entreprise.

Merci de renvoyer copie de ce document à :

EPLEFPA de Nevers-Cosne-Plagny, 243 route de Lyon, 58000 CHALLUY



ETABLISSEMENT PUBLIC
D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
NEVERS - COSNE - PLAGNY

Le Réseau de formation aux métiers de l'agriculture,
de la nature, des services et de l'environnement

EPLEFPA de Nevers-Cosne-Plagny

3 établissements sur 3 sites

Du CAP à la Licence Professionnelle dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de l'horticulture, des agroéquipements, des espaces verts, de la gestion de l'eau, des services.

Pour en savoir plus : www.epleanevers.educagri.fr

LEGTA (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole) de Nevers et de Cosne sur Loire

- Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) : Polyculture-élevage, Viticulture
- Bac technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant - STAV
- BTSA Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation (ACSE)
- BTSA Productions Animales
- BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU)
- Licence Professionnelle Production, dépollution et gestion durable des eaux

LPA (Lycée Professionnel Agricole) de Plagny-Sermoise

- CAPA Services aux personnes et vente en espace rural (SAPVER)
- Bac Professionnel Productions Horticoles
- Bac Professionnel Aménagements Paysagers

CDFA (Centre Départemental de Formation d'Apprentis), Challuy, Cosne/Loire, Château-Chinon, St Saulge

- CAPA Travaux Paysagers,
- CAPA Travaux Horticoles,
- CAPA Production Agricole, Utilisation du Matériel,
- CAPA Vigne et Vin
- Bac Pro Conduite et Gestion de l'exploitation Agricole
- Bac Pro Aménagements Paysagers
- Bac Pro Agroéquipements
- Brevet Professionnel Productions Animales
- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)
- BTSA Aménagements Paysagers